

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Schlüter KERDI-COLL-RL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

Poudre réactive pour KERDI-COLL-L

Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Schlüter-Systems KG	
Rue:	Schmölestraße 7	
Lieu:	D-58640 Iserlohn	
Téléphone:	+49 (0)2371 971-0	Téléfax: +49 (0)2371 971-111
e-mail:	info@schlueter.de	
e-mail (Interlocuteur):	sdb@schlueter.de	
Internet:	www.schlueter.de	
Service responsable:	International Technical Network (ITN)	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Ciment, portland, produits chimiques

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 2 de 10

P501 Ne pas jeter le contenu/récipient avec les ordures ménagères et les éliminer conformément à la réglementation régionale/nationale en vigueur.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

2.3. Autres dangers

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total). Grâce à un stockage approprié (au sec) et une utilisation dans le délai de conservation indiqué, le ciment/l'agent liant ne peut pas avoir d'effet sensibilisant au contact de la peau (H317 ou EUH203 peuvent par conséquent être supprimés).

Peut provoquer des irritations cutanées.

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
7778-18-9	Calcium sulfate			>10 - < 30 %
	231-900-3		01-2119444918-26	
65997-15-1	Ciment, portland, produits chimiques			>3 - <10 %
	266-043-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H318 H317 H335			
13463-67-7	Dioxyde de titane			< 1 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
7632-00-0	nitrite de sodium			< 1 %
	231-555-9	007-010-00-4	01-2119471836-27	
	Ox. Sol. 3, Acute Tox. 3, Aquatic Acute 1; H272 H301 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 3 de 10

Après contact avec la peau

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Utiliser si possible une solution isotonique pour les yeux (0,9 % NaCl). Puis si possible un transport immédiat chez l'ophtalmologue / à la clinique.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux.

Contact avec la peau: Peut provoquer des irritations cutanées. Peut déclencher une réaction allergique. Une exposition prolongée peut provoquer des problèmes de peau et des inflammations cutanées (dermatite).

Effets/symptômes aigus : Effet irritant jusqu'à corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau, lésions dans l'appareil digestif en cas d'ingestion orale, Réactions allergiques

Effets/symptômes chroniques : Effet irritant pour les voies respiratoires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le mélange n'est pas combustible, pas explosif ni autoinflammable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Évacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 4 de 10

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matières incompatibles: Aluminium

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs, produits d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	Dioxyde de titane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	10 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
13463-67-7	Dioxyde de titane	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,127 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sédiment d'eau douce		1000 mg/kg
Sédiment marin		100 mg/kg
Sol		100 mg/kg

Conseils supplémentaires

La teneur de chrome(VI) hydrosoluble doit être maintenue en-dessous de 2 ppm (REACH, annexe XVII, entrée 47).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une installation de lavage sur le lieu de travail. Prévoir une douche de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités. Prévoir des laveurs d'yeux. Marquer les endroits bien en vue.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 5 de 10

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Porter les gants de protection homologués :

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) (1 mm, Niveau de perméation : 6 (>480min))

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection: Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts. Éviter le contact avec la peau.

Protection respiratoire

Demi-masque filtrant (NF EN 149), Type P1 / P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide (Poudre)
Couleur:	gris
Odeur:	minéral
pH-Valeur:	11,5
Modification d'état	
Point de fusion:	>1250 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé
Inflammabilité	
gaz:	non déterminé
Dangers d'explosion	
non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	
gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Propriétés comburantes	
non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 25 °C):	2,75 - 3,20 g/cm ³
Densité apparente:	900 - 1300 kg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 6 de 10

Hydrosolubilité:	0,1 - 1,5 g/L
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune donnée supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Contact avec de l'eau.

En cas de contact avec l'eau: Le produit se solidifie en une masse dure.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Aluminium Sels d'ammonium

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

En cas d'incendie: Des gaz inflammables tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	Dioxyde de titane					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	>6,8 mg/l	Rat		
7632-00-0	nitrite de sodium					
	orale	DL50 mg/kg	180	Rat	GESTIS	

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 7 de 10

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

N° CAS	Substance		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	Dioxyde de titane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 16 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Référence bibliographique	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202	
7632-00-0	nitrite de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,56 - 1,78 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7632-00-0	nitrite de sodium	-3,7

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit se solidifie en une masse immobile solide.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires. Le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

170101 DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS); béton, briques, tuiles et céramiques; béton

Code d'élimination des déchets - Résidus

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 8 de 10

101314 DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES; déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés; déchets et boues de béton

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits nettoyants.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 9 de 10

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 47

2004/42/CE (COV): < 3%

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Version 1,00 - Première édition - 16.05.2018

Version 1,02 - Révision générale - 14.04.2021

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 10 de 10

CLP : Classification, Labeling, Packaging
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 COV : Composés organiques volatils
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
 VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
 CPE : Classe de pollution des eaux
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
 DNEL : Derived No Effect Level
 PNEC : Predicted No Effect Concentration
 TLV : Threshold Limiting Value
 STOT : Specific Target Organ Toxicity

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH212	Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne
 Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu,
 www.asseso.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)